

Et le mémoire poursuit:

C'est donc dire que les propositions du Livre blanc visant à promouvoir la concurrence pourraient effectivement réduire les possibilités accessibles aux quasi-banques sans que le degré de concentration dans le secteur des banques n'en souffre.

Si le gouvernement n'a pas réussi à procéder à une révision de la loi sur les banques l'année dernière et s'il ne le fait pas non plus cette année, c'est avant tout à cause de l'augmentation du nombre de fonctionnaires, du nombre d'experts auxquels fait appel la Banque du Canada et du nombre d'employés du ministère des Finances et du ministère de la Consommation et des Corporations, qui devait exercer sa surveillance sur toutes les sociétés. C'est ce qu'on nous a expliqué lorsqu'il a été mis sur pied et voilà qu'aujourd'hui nous apprenons qu'il n'a pas participé à la rédaction du livre blanc. Tout cela n'est pas aussi clair et évident pour la population que les statistiques sur le chômage et l'augmentation du coût de la vie; mais cela montre bien l'inefficacité de ce cabinet et de ceux qui l'ont précédé.

Bien sûr, le premier ministre remanie si souvent son cabinet que les ministres n'ont pas le temps de se faire à leurs fonctions. C'est là un aspect du problème. Certains ministres sont prêts à l'admettre en privé. Le premier ministre est parti avec de très bonnes intentions pour ce qui est du bilinguisme et de l'unité nationale, mais il ne sait absolument pas diriger le cabinet et lui faire gérer sainement l'économie pour le plus grand bénéfice de tous. Il nous déclare aujourd'hui qu'il veut stimuler le secteur privé, mais les modifications apportées à la loi sur les banques constituent la preuve flagrante que le gouvernement administre mal le pays depuis quatre ou cinq ans.

Des voix: Bravo!

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques commentaires à adresser à la Chambre au sujet du projet de loi qu'on nous propose. Je constate que le ministre des Finances (M. Chrétien) est maintenant présent à la Chambre. Ce sera intéressant de l'entendre défendre ce projet de loi. Évidemment, son secrétaire parlementaire a dit quelques mots en présentant le projet.

Le gouvernement actuel ne connaît pas un de ses plus beaux jours. Pour la deuxième fois au cours de la présente législature, on nous demande de prolonger la loi sur les banques. Ce projet de loi met en lumière l'absence complète de bon sens et de gestion économiques qui place le gouvernement dans une situation ridicule, car il nous demande de prolonger une loi déjà désuète depuis dix ans. C'est ce qu'ont déjà souligné le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan).

La situation économique dans notre pays subit des transformations considérables. Le gouvernement a déjà admis ces pressions particulières dont il a fait état dans le Livre blanc qu'il nous présentait il y a un an et demi. Mais il n'a pas voulu qu'un comité de la Chambre étudie ou examine avec soin la teneur de ce Livre blanc.

Comme on l'a déjà dit cet après-midi, je me souviens de certaines négociations qui ont porté sur une bonne étude exhaustive des propositions gouvernementales concernant la loi

Loi sur les banques

sur les banques. Un certain nombre de députés auraient voulu proposer certains amendements pour répondre à des intérêts régionaux et combler certains espoirs. Nous espérons grandement qu'un comité permanent se soit penché sur les problèmes soulevés dans la loi sur les banques en examinant le Livre blanc. Mais la chose ne s'est pas produite parce que le ministre des Finances de l'époque, l'honorable député de Rosedale (M. MacDonald), a dit qu'il vaudrait mieux attendre le projet de loi lui-même, puisque le gouvernement voulait faire diligence dans l'étude de cette mesure législative.

Le gouvernement voulait faire étudier le bill par le comité permanent approprié ou peut-être entendre certains témoins clés de toutes les régions du pays. Depuis un an et demi, nous n'avons eu l'occasion de faire ni l'un ni l'autre. Nous avons reçu la déclaration du gouvernement sous forme de son Livre blanc. Les membres du comité sénatorial ont eu l'occasion d'examiner ce document et d'entendre des témoins, mais il est évident que quand le Sénat lui-même pourra enfin commencer à étudier le contenu ou les propositions concrètes, elles seront si périmées qu'il faudra tout recommencer.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député sait-il que le président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a offert de renvoyer ce Livre blanc au comité pour étude? De plus, sait-il qu'il y avait unanimité, à part un député conservateur qui s'y est opposé? Ce député voulait avoir un long débat à la Chambre avant que le Livre blanc soit renvoyé au comité. Je pense que le député n'est pas au courant des faits. Le parti libéral, le nouveau parti démocratique et le parti du crédit social étaient d'accord, mais un député conservateur y a mis son veto.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a très bonne mémoire. Je ne me souviens pas qu'un député de mon parti ait exigé un long débat. Aucune position semblable n'a été prise ni en public ni en privé. Ce sont des prétendus faits que le ministre essaie de glisser dans le débat sous forme de question.

M. Chrétien: C'est un fait.

M. MacDonald (Egmont): C'est un fait à l'avis du ministre des Finances, mais je ne crois pas que ce soit un fait pour personne d'autre.

M. Chrétien: Un fait est un fait.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire preuve de partisanerie, mais j'étais président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Cette question a été soulevée à la Chambre des communes, et j'avais alors pris la parole. Plus tard, dans des discussions privées avec l'honorable leader du parti conservateur à la Chambre, il a finalement été convenu qu'il y avait eu une erreur de communication. Il a indiqué que ce n'était pas là la position que voulait adopter le parti conservateur. Le fait est que le représentant au comité ne voulait pas accepter que cette question soit étudiée sans débat à l'étape du renvoi. C'est un fait très simple qui est bien documenté tant au comité qu'à la Chambre des communes.